



Projet de loi de Santé Publique

Les députés votent en faveur de la clarification de la Loi Evin. Selon une étude conduite par l'Ifop en juin dernier, 75 % des Français y sont favorables.

Réunis à l'Assemblée Nationale mardi 24 novembre, les députés (à une large majorité 102 voix contre 29, de toutes sensibilités politiques) ont voté **la clarification de la Loi Evin**. Ce faisant, ils sont dans la continuité de la position du Gouvernement et du Président de la République qui, à Vinexpo en juin dernier, a indiqué qu'il fallait préserver l'équilibre de la loi.

« Ce vote sécurise l'information journalistique et oenotouristique sans donner pour autant plus de droits publicitaires. Il devrait également éviter une forme d'autocensure préjudiciable à la fois aux médias et aux acteurs régionaux en charge de développer l'oenotourisme. Le contexte réglementaire ainsi clarifié, permettra à chacun d'exercer sa responsabilité sereinement. Ce vote, n'assouplit pas la loi Evin mais en favorise l'application » déclare Joël Forgeau, Président de Vin & Société.

Depuis 2 ans, Vin & Société au nom des 500 000 acteurs de la vigne et du vin, défend l'idée qu'il est souhaitable de trouver une position équilibrée permettant de concilier les enjeux de santé publique avec l'économie.

Or, une étude conduite par l'IFOP* en juin 2015 fait apparaître que cette position, ainsi que le vote intervenu à l'Assemblée Nationale, trouvent un large écho dans l'opinion publique française.

En effet :

- **75 %** des Français interrogés pensent que la loi Evin doit être clarifiée pour distinguer ce qui relève de l'information et ce qui relève de la publicité sur les vins et alcools.
- **84%** des Français sont favorables à ce que le secteur de l'oenotourisme puisse faire de la publicité et de la promotion.
- **76 %** des Français pensent que la promotion de l'oenotourisme est compatible avec la préservation de la santé publique.
- **62 %** des Français font confiance aux professionnels de la filière viticole sur la question de l'encadrement de la publicité en faveur de l'alcool.

« Nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre ainsi que la confiance qui nous est

accordée. La clarification de la loi Evin est une avancée significative. Nous sommes convaincus par ailleurs que nous devrions travailler tous ensemble, professionnels et acteurs de santé publique, sans passion, en faveur d'une politique de santé publique ambitieuse fondée sur la prévention et l'éducation. Car si nous sommes fiers de notre vin, nous savons aussi que ce n'est pas un produit comme un autre. Il convient de l'apprécier avec respect et responsabilité » ajoute Joël Forgeau.

Paris, le 25 novembre 2015

Contact presse Vin & Société : Valérie Fuchs

06 62 49 64 85 / 01 43 67 94 38

vafuchs@wanadoo.fr

www.vinetsociete.fr

*Etude IFOP pour Vin & Société. Méthode des quotas. 15/16 juin 2015.